



COLLEGE SAINT GEORGES

INFORMATION FONDS SOCIAL POUR LES CANTINES

Le fonds social pour les cantines est une aide destinée à répondre aux difficultés des familles à faire face à des dépenses de restauration de leur enfant scolarisé dans l'enseignement secondaire.

L'aide attribuée a un caractère ponctuel et exceptionnel et si vous avez bénéficié d'une aide restauration l'année précédente vous ne pouvez pas prétendre à une nouvelle aide si vous n'êtes pas à jour en comptabilité. L'aide est totalement indépendante des bourses et peut s'y ajouter.

Pour faire une demande d'aide, un dossier (un seul par famille) est à retirer à l'accueil de l'établissement.

A réception du fonds social, une commission, présidée par le Chef d'Etablissement est chargée d'instruire les demandes d'aide au titre de ce fonds.

Le Chef d'Etablissement informe ensuite les familles des décisions les concernant.

Les dossiers complétés et accompagnés des pièces justificatives seront à déposer au secrétariat au plus tard le 15 novembre 2022.

**Attention, seuls les dossiers complets pourront être étudiés par la commission
fonds social de l'Etablissement**

✂-----

Monsieur ou Madame :

souhaite recevoir un dossier de fonds social pour l' (les) élève(s) suivant :

Nom Prénom Classe :.....

Nom Prénom Classe :.....

Nom Prénom Classe :.....

Date :

Signature